



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 6689

Texte de la question

M. Franck Thomas-Richard attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la situation des centres d'aide au travail (CAT) ou des foyers occupationnels en France. Les enfants handicapés moteurs et mentaux atteignant l'âge de vingt-ans se trouvent devant de graves dilemmes. La COTOREP leur octroie un pourcentage d'handicap et leur propose de contacter des CAT ou des foyers occupationnels afin de conserver leur développement physique et intellectuel. Tous les CAT et foyers occupationnels sont pleins. Pour qu'une place se libère, il faut un décès ou que des parents reprennent leur enfant. 25 000 à 30 000 polyhandicapés adultes attendent d'être accueillis dans un CAT ou un foyer occupationnel. Il demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre et dans quels délais afin de trouver une solution pour tous ces handicapés.

Texte de la réponse

On constate actuellement une demande importante de places en structures spécialisées dans l'accueil des personnes handicapées. Ce besoin trouve essentiellement son origine dans la conjugaison de facteurs structurels, comme la prolongation de la durée de la vie ou l'évolution rapide de notre société qui rend l'insertion plus difficile. D'une manière générale, le nombre actuel d'établissements (environ 5 200) et de places (environ 265 000) demeure encore insuffisant et le Gouvernement est très préoccupé par ce problème de l'accueil en structure spécialisée. Les évolutions constatées depuis deux décennies rendent indispensable une politique active d'accueil visant à créer des places en nombre suffisant et à se doter des instruments permettant d'améliorer qualitativement le fonctionnement des établissements et services. À ce titre, les redeploiements de moyens, lorsqu'ils sont possibles, ainsi que la mise en œuvre de programmes pluriannuels de places nouvelles, dans un cadre déconcentré et partenarial, ont constitué les instruments majeurs de l'effort entrepris par les pouvoirs publics en vue d'accroître les capacités existantes. L'analyse des bilans de réalisation des deux plans pluriannuels CAT et MAS, en voie d'achèvement, permettra d'apprécier l'opportunité et l'ampleur des créations de places encore nécessaires dans ce secteur, sachant que le financement de 2 000 places supplémentaires en CAT figure déjà au projet de budget pour 1994.

Données clés

Auteur : [M. Thomas-Richard Franck](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6689

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3387

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4458